

BUREAU DE L'INTEGRATION
DU DPF / DFEP

Berne, le 24 février 1977

771.205 - Fh/vd
770.315

nr	TR				1/3
Date	25.2.				
Titre					
EPO	25.2.77			11	
Ref.	S. C. 41. 775. 3. 1				

Note à la Direction politique, DPE

Copies: J, Rb, So, Lu, B, BÖ
Mission suisse auprès des CE, Bruxelles
Délégation suisse auprès de l'AELE, Genève
Ambassade de Suisse, Bruxelles
Ambassade de Suisse, Vienne

Visite de M. le Conseiller fédéral Graber
à Bruxelles, les 3 et 4 mars 1977

Point 1 de l'ordre du jour

1 Relations entre la Suisse et les CE

Lorsqu'on parle des relations entre la Suisse et les Communautés européennes, il faut tout d'abord mentionner le fait que le Marché commun est notre partenaire économique de loin le plus important. En 1976, 67 % de nos importations provenaient de la CEE, et 45 % de nos exportations allaient vers ce marché.

Les liens économiques étroits qui existent entre la Suisse et les Communautés sont également illustrés par les 75 accords et échanges de lettres qui ont été conclus entre les deux partenaires. Le plus important de ces accords, l'Accord de libre-échange, a su résister aux difficultés économiques récentes, si on exclut certaines mesures d'austérité prises par l'Italie.

Le concept de l'Accord de libre-échange ne nécessite pas de modification. Cependant, nous sommes d'avis que les consultations devraient être intensifiées quant aux conditions extérieures de son fonctionnement. Par ailleurs, nous pensons que le libre-échange devrait également comprendre le démantèlement des restrictions quantitatives à l'exportation, et par là le libre accès aux ressources.



Nous constatons avec satisfaction que les relations présentes entre la Suisse et les Communautés comprennent une libéralisation plus grande et une coopération plus intensive également dans des domaines non-commerciaux: dans le domaine du libre-établissement des compagnies d'assurance et de la libre-circulation des omnibus; dans celui de la navigation sur le Rhin et de la protection de l'environnement; et enfin dans le domaine de la coopération scientifique et technique (COST).

Pour conclure nous voudrions dire que nous sommes parfaitement conscients de combien le développement des relations entre la Suisse et les Communautés dépend des progrès faits à l'intérieur des Communautés. C'est pour cette raison que nous poursuivons avec grand intérêt l'évolution des Communautés, évolution qui est à notre avis essentielle pour le renforcement de la démocratie en Europe.

2 Sommet de l'AELE

Le démantèlement tarifaire complet entre les Etats de l'AELE et la CEE, prévu au 1er juillet 1977, constitue une étape qui mérite une analyse de l'acquis et une réflexion sur la marche à suivre dans le futur. C'est dans ce contexte que le Chancelier Kreisky a proposé le Sommet de l'AELE.

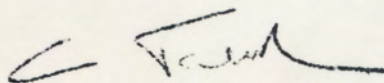
Cette rencontre se propose d'examiner un éventuel renforcement de l'Association en tant qu'organe de consultation en matière de politique économique, dans la perspective d'approfondir et d'élargir le libre-échange en Europe, en accord avec la CEE.

Le problème principal qui nous préoccupe est celui du démantèlement des restrictions quantitatives à l'exportation entre les Etats de l'AELE et la CEE (cf. point 1 de la présente note). En outre, il serait souhaitable de trouver, avec la Communauté, un moyen d'inclure progressivement les pays européens du Bassin méditerranéen dans le système de libre-échange européen, en vue de préparer harmonieusement l'engagement plus marqué que ces Etats désirent prendre en matière d'intégration européenne.

- 3 -

Disons, dans ce contexte, que nous comprenons pleinement le souhait du Portugal de quitter l'AELE et de se joindre aux Communautés, dans son effort de renforcer la démocratie dans le pays.

La rencontre des Chefs de gouvernement des Etats de l'AELE doit contribuer à renforcer le "profil" de l'AELE, sans pour autant la politiser, ni en faire un bloc monolithique. L'Association continuera à suivre une politique pragmatique et constructive. Nous espérons que la Communauté, quant à elle, sera en mesure de se montrer favorable à un renforcement de la coopération avec les Etats de l'AELE dans des domaines d'intérêt commun.



C. Faessler